

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 DECEMBRE 2019**

I- ADMINISTRATION GENERALE

1. Modification statuts SVDB

Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

- Valider la modification des statuts rajoutant à l'article 2 alinéas 3 de la création d'un centre de formation d'apprentis (CFA).

II- MARCHES/TRAVAUX

1- Réaménagement de l'école Félix Colomas – validation de l'enveloppe budgétaire et demandes de subvention.

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

- de valider le principe de ces travaux;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 436 000€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter de nos partenaires institutionnels des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

2 – Réhabilitation et mise aux normes d'un appartement situé 5 chemin de Rimiez et démolition de la bâtisse voisine (Parcelle AI n°34).

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

- de valider le principe de ces travaux;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 85 000€ TTC ;
- de valider le principe de la démolition du hangar situé en bordure de voie sur la parcelle AI n°34 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter de nos partenaires institutionnels des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

3 – Acquisition amiable de la parcelle cadastrée AI n°352, sise 33 chemin de Lombardie.

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

- de confirmer que l'acquisition de la parcelle AI n°352 n'a pas pour objet de constituer une réserve foncière mais plus directement de procéder à la réalisation d'équipement public par réaménagement de la place.

III FINANCES

1 – Décision modificative n°2 – Section d'investissement

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

A – Ouverture de crédits sur opération nouvelle

1 – Réhabilitation et mise aux normes d'un appartement situé 5 chemin de Rimiez et démolition de la bâtisse voisine.

Désignation	Cout total	Subventions	Emprunt	Part. Affec.
Réaménagement de l'école Felix Colomas (2019/07)	336 000€	99 371€	236 629€	0€

B – Rajout de crédits sur opération existante

1 – Réaménagement de l'école Félix Colomas

Désignation	Cout total	Subventions	Emprunt	Part. Affec.
Réaménagement de l'école Felix Colomas (2019/07)	336 000€	99 371€	236 629€	0€

C – Rajout de crédits pour permettre la cession de biens

Sur la section de fonctionnement, il est proposé d'ouvrir les crédits de la façon suivante :

- Chapitre 77 : 10 470 euros
- Chapitre 042 (dépenses - compte 675) : 34 500 euros
- Chapitre 042 (recettes - compte 776) : 24 030 euros

Sur la section d'investissement, il est proposé d'ouvrir les crédits suivants :

- En recettes au chapitre 21 : 34 500 euros
- En dépenses au chapitre 040 : 24 030 euros

D – Valorisation des travaux réalisés en régie

- Chapitre 72 (recettes de la section de fonctionnement) : 50 000 euros
- Chapitre 23 (dépenses de la section d'investissement) : 50 000 euros

2 – Décision modificative – Section de fonctionnement

Recettes :

- Chapitre 70 : 71 171 euros

Dépenses :

- Chapitre 011 (comptes 60 et 61) : 71 171 euros

IV DOMAINE COMMUNAL

1–Acquisition emprise terrain en vue de créer un sentier piétonnier d'accès du nouveau parking de Lombardie vers le sentier de Rimiez, l'école et la Place MUSSO.

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à accepter la mise à disposition anticipée d'une portion de 37 m² issue du terrain cadastré AI 18, afin de créer un accès piétonnier du nouveau parking de Lombardie vers le sentier de Rimiez puis l'école et la Place Jules MUSSO,
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires à l'acquisition d'une portion de 37 m² issue de la parcelle cadastrée AI N°18 pour un euro symbolique et à procéder aux aménagements indiqués ci-dessus,
- de prévoir les crédits nécessaires à l'article 2111 du budget.

2 – Exploitation du funérarium : procédure de délégation de service public et exploitation provisoire pendant l'année 2020.

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer le contrat d'exploitation avec Société OGF pour l'année 2020 ;
- D'habiliter l'exécutif à accomplir tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du contrat d'exploitation.

VI. CULTURE

1 Avis de la Commune sur plan départemental de protection de la forêt contre les incendies pour le département des alpes maritime.

Où l'exposé de Madame NAVARRE et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental, au titre des activités culturelles 2020, une aide financière de 12 500 euros pour ces 4 volets d'action, soit :
 - 7 000 euros pour les manifestations culturelles,
 - 2 000 euros pour la chorale municipale,
 - 2 000 euros pour l'école de musique municipale
 - 1 500 euros pour le théâtre

VI- QUESTION DIVERSE**1- Carrefour Market : Demande d'autorisation d'ouverture dominicale**

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité

- **d'émettre un avis favorable à ces 11 ouvertures le dimanche selon les dates suivantes :**
- Dimanche 27 Décembre 2020
- Dimanche 20 Décembre 2020
- Dimanche 05 Juillet 2020
- Dimanche 12 Juillet 2020
- Dimanche 19 Juillet 2020
- Dimanche 30 Août 2020
- Dimanche 26 Juillet 2020
- Dimanche 02 Août 2020
- Dimanche 09 Août 2020
- Dimanche 16 Août 2020
- Dimanche 23 Août 2020

LE MAIRE,



H. COLOMAS